



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 02 juillet 2020  
N°2020\_15483\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête nationale périnatale – ENP2021

*Service producteur* : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

**Opportunité** : avis favorable émis le 3 octobre 2019 par la commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 3 juin 2020 – commission « Ménages » (séance en webconférence)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	Année 2021
Publication JO	Oui

#### **Descriptif de l'opération**

Cette enquête est organisée à la demande de la Direction générale de la santé, la Direction générale de l'offre de soins et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Santé publique France et l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale. Il s'agit de la reconduction d'une enquête déjà réalisée en 1995, 1998, 2003, 2010 et 2016.

L'enquête a pour objectifs de :

- produire des indicateurs fiables et actualisés sur la santé des mères et des nouveau nés, les pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement et les facteurs de risque périnataux ;
- aider à l'orientation des politiques de prévention ;
- évaluer les pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement.

Les thèmes du questionnaire portent sur :

- la santé des mères pendant la grossesse et après la naissance de l'enfant ;
- la santé des nouveau nés et des nourrissons ;
- les mesures de prévention pendant la grossesse et dans les mois qui suivent ;
- les soins reçus pendant la grossesse et l'accouchement ;
- les facteurs de risque médico-socio-démographiques concernant la santé ;
- les inégalités sociales de santé, de soins et de comportement de prévention l'organisation des soins dans les maternités.

Un questionnaire à 2 mois, collecte des données jusqu'alors non disponibles en population, entre autres, sur ;

- la santé mentale des femmes en post partum ;
- les modalités de leur retour à domicile pour elles et leurs enfants ;
- l'opinion des usagères vis-à-vis des soins prodigués en maternité.

L'enquête porte sur toutes les naissances ayant eu lieu, pendant une semaine, dans l'ensemble des maternités publiques et privées et les maisons de naissance en France métropolitaine et dans les Drom (Mayotte, La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane). Une naissance s'entend suivant la définition de l'Organisation mondiale de la Santé, c'est-à-dire à partir de 22 semaines d'aménorrhée ou 500 g (enfants nés vivants, interruptions médicales de grossesse et morts fœtales *in utero*).

Les femmes ayant accepté seront recontactées deux mois après l'accouchement par courrier électronique ou par téléphone afin de répondre à un nouveau questionnaire. La première collecte est prévue la semaine du 15 mars 2021, et la collecte à deux mois en mai 2021.

Trois outils seront donc utilisés :

- le questionnaire « Naissance », réalisé par un enquêteur sage-femme, le plus souvent de la maternité et constitué de 2 parties : un entretien en face à face auprès des femmes en service de suite de naissance et un recueil de données à partir du dossier médical de la femme (pour les interruptions médicales de grossesse et les morts fœtales *in utero*, seule la partie dossier médical de la femme sera complétée) ;
- le questionnaire « Établissement » se fera par entretien téléphonique avec un responsable de chaque maternité française, le plus souvent la sage-femme cadre du service ;
- le questionnaire « Deux mois après la naissance », nouveauté de l'édition 2021, rempli deux mois après leur accouchement par les femmes par Internet, ou par téléphone pour celles ayant des difficultés à utiliser les outils numériques.

Un appariement avec les données du Système national de données de santé (SNDS) pour la mère et pour l'enfant sera réalisé pour la première fois. Il permettra d'une part de mesurer la consommation médicale et le recours aux soins pendant la grossesse et les deux mois suivants, et d'autre part d'avoir des indicateurs de l'état de santé (au travers de la consommation médicale) avant, pendant et après la grossesse. Lors du recueil des données à la naissance, le NIR (numéro de sécurité sociale) sera collecté et transmis à la Drees qui se chargera de l'appariement.

La liste des maternités à enquêter est obtenue à partir de la base statistique annuelle des établissements de santé (SAE) ; elle est mise à jour dans chaque département avec le service de Protection maternelle et infantile. La liste des naissances est connue par le cahier d'accouchement de chaque maternité (enregistrement obligatoire selon la loi).

L'échantillon porte sur environ 15 000 femmes enquêtées. Les femmes accouchées qui acceptent de participer sont recontactées à deux mois. L'échantillon devrait comprendre environ 12 600 femmes.

Les orientations stratégiques relatives à l'Enquête Nationale Périnatale sont définies à partir des recommandations d'un Comité d'orientation réunissant les acteurs principaux de la santé périnatale en France (services publics, établissements de santé, professionnels de la santé et usagers).

La partie opérationnelle avec la mise au point du protocole d'enquête et des questionnaires est assurée par un comité de pilotage qui réunit l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (Inserm), la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees), Santé publique France (SPF), la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la Direction générale de la santé (DGS).

Les rapports sur les naissances, l'organisation des maternités et la situation à deux mois seront mis en ligne sur le site de la Drees, de l'Inserm et de SPF dans le courant du mois de septembre 2022.

La base de données apurée sur les données collectées en maternité et à deux mois sera transmise à la Drees et à SPF au courant de l'été 2022. Une base de données complète (y compris avec les données du SNDS) sera disponible dans l'année suivante sur une plate-forme sécurisée.

\* \* \* \* \*

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

**Remarques générales**

- Le Comité du label souligne les apports de la nouvelle édition de l'enquête sur la périnatalité, avec deux progrès importants, d'une part les appariements avec les données de soins de santé du SNDS et d'autre part, l'élargissement de son champ aux 15-18 ans. Ce dernier point répond notamment à une des préoccupations portées par le rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ainsi qu'à l'avis n°3 du moyen terme 2019-2023 du Cnis.

**Concertation**

- Le Comité du label regrette que la concertation des experts ait été limitée au milieu de la recherche médicale. Il observe un « biais » sur certaines problématiques : par exemple les principaux facteurs de risques de santé retenus sont les facteurs individuels, au détriment des facteurs professionnels ou environnementaux. Il estime que sur les thèmes proprement sociologiques, généraux (description socio-démographique, niveaux de vie, conditions de travail) ou spécifiques à certaines problématiques (violences de genre), l'enquête aurait certainement gagné à se rapprocher des formulations standards adoptées par les principales enquêtes de la statistique sociale.
- Le Comité du label note cependant que la concertation a permis d'intégrer quelques questions sur le rôle du conjoint à certains moments clés de la grossesse ou après l'accouchement. Sur ce thème, voire sur d'autres sujets qui pourraient émerger, le Comité suggère au service de réfléchir à la possibilité de réaliser des post-enquêtes pour approfondir certaines thématiques et déboucher le cas échéant sur des nouvelles questions à l'horizon de la prochaine édition. Dans ce cas, le Comité rappelle la nécessité d'obtenir le consentement éventuel de la personne pour la réalisation de ces post-enquêtes.
- Pour de futures enquêtes, le Comité du label invite le service à élargir la concertation à des chercheurs œuvrant dans le domaine des sciences sociales notamment, et à viser une plus grande cohérence avec les autres enquêtes sociales sur les questions communes. Cette mise en cohérence peut impliquer quelques ruptures dans les descripteurs socio-démographiques par rapport aux éditions précédentes de l'enquête, mais paraît néanmoins souhaitable à terme.
- Le Comité du label prend note de la mise à disposition des données sur les plate-formes sécurisées du *Health data hub* et sur le site de la Cnam. Il prend également note de la création d'un site dédié à l'enquête permettant aux chercheurs d'avoir une information compréhensive sur l'enquête, avec un mode d'emploi détaillé précisant les modalités d'accès aux données.  
Dans l'objectif de développer l'interdisciplinarité sur les questions de périnatalité, il encourage le service à développer l'information des chercheurs de toutes les disciplines sur l'enquête (notamment via le réseau Quetelet) et à faciliter leurs démarches, y compris hors de la sphère médicale, pour accéder aux fichiers de données,

**Protocole de collecte**

- Le Comité du label invite le service à documenter les justifications de l'hypothèse de représentativité annuelle des données collectées sur une ou deux semaines (en mars). Il serait utile de mettre à la disposition des utilisateurs les travaux empiriques de référence réalisés à la fin des années 80 (et, si possible, de les actualiser).

## **Méthodologie**

- Le Comité du label relève que la nouvelle édition de l'enquête est beaucoup plus complexe que les éditions précédentes : l'enquête est maintenant composée de différentes briques (allant du questionnaire minimal au questionnaire détaillé, apparié avec les données du SNDS, et l'interrogation 2 mois après l'accouchement). Le calcul des pondérations s'en trouve notablement complexifié par rapport aux éditions précédentes.
- Le Comité du label prend note que les pondérations et les méthodes de calage adoptées feront ultérieurement l'objet d'une étude approfondie. Il demande à être destinataire d'une note explicitant les traitements mis en œuvre pour la correction de la non-réponse et pour le calage des différents fichiers de l'enquête. Il encourage également le service à communiquer auprès des utilisateurs des conseils pour un usage pertinent des pondérations des différents fichiers.

## **Questionnaire**

- Le Comité du label indique au service quelques questions sur lesquelles le rapprochement avec les formulations retenues par les principales enquêtes de la statistique sociale pourrait d'ores et déjà être engagé. Le questionnaire pourrait ainsi reprendre la question TOTREVEN de l'enquête SRCV/SILC, celle sur l'aisance financière (NIVACTB) ou encore collecter le diplôme selon les modalités - éventuellement regroupées - de la variable CITE2011A (enquête Emploi).
- Le Comité du label demande de vérifier que les questions sur le renoncement aux soins sont conformes à celles de l'enquête santé en population générale.
- Le Comité du label suggère de revoir les questions sur les violences de genre, en distinguant plus clairement la période de grossesse et la période post-accouchement.

## **CNIL**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises aux services. Ces remarques portent notamment sur l'information des personnes interrogées, et plus particulièrement concernant les mineures de 15 ans ou plus.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité pour l'**enquête nationale périnatale** et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique.

Cet avis est **valable pour 2021**.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH